

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Placé de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## OFFENSIVE NÉCESSAIRE

Nous empruntons à notre confrère Henry Roy, rédacteur en chef du *Progrès du Loiret*, l'intéressant article qui suit :

Le nationalisme semble bien définitivement battu. Il a suffi de quelques actes énergiques du gouvernement de Défense républicaine et surtout du bon sens populaire, enfin éveillé et éclairé pour que soient percées à jour et anéanties les équivoques derrière lesquelles s'abritaient l'ambition de certains, les déceptions des autres.

Ce serait un erreur de croire que le parti nationaliste, pour vaincu et abattu qu'il soit, n'appellera jamais de cette défaite.

Il y a dix ans, au lendemain de leur victoire sur le boulangisme, les républicains s'endormirent sur les positions qu'avaient conquises leurs persévérants efforts. Ils ne songèrent qu'à se tresser mutuellement des couronnes civiques ; ils avaient sauvé la République et tout péril semblait conjuré.

Ceux qui osèrent alors conseiller à leurs amis de ne pas déposer les armes et de veiller toujours au salut de la République furent considérés comme des prophètes malencontreux, des augures malfaisants et dangereux. On ne leur appelait pas encore des « aboyeurs de place publique », mais les épithètes qu'on leur appliquait avaient ce sens.

Et cependant combien ceux-là avaient raison, les événements l'ont démontré depuis. On s'était reposé sur la foi des traités après une victoire chèrement acquise, mais que l'on jugeait enfin définitive. Or, tandis que l'armée républicaine s'amollissait dans son inaction confiante, les troupes vaincues se reformaient dans l'ombre et peu à peu s'aguerrissaient, fortes de notre insouciance.

N'avons-nous pas à craindre un pareil retour offensif ?

Nous avons entendu d'excellents républicains, militants, intelligents, résolus, dire au lendemain du succès grandiose du banquet des maires et de l'échec lamentable des fêtes nationalistes : « Enfin, nous pouvons prendre du bon temps ; la République n'a plus d'ennemis ».

Qui donc avons-nous battu ? Lemaître, Coppée, Syveton et leurs coryphées ? Mais que sont-ils sinon des mannequins, des marionnettes qu'une force occulte fait agir, dont une puissance mystérieuse tient les fils.

Cette puissance n'a pas été atteinte. Les luttes que nous avons soutenues n'ont eu qu'un résultat, c'est de nous la faire apparaître plus vivante et plus forte que jamais. C'est le cléricalisme et c'est la Congrégation.

Le nationalisme d'aujourd'hui, le boulangisme de naguère, l'Ordre moral d'il y a vingt-cinq ans sont les manifestations périodiques du cléricalisme, modifiées suivant les circonstances et adoptées au temps.

Le nationalisme a revêtu deux formes : la forme militariste, la forme antisémite. Le militarisme, est-ce autre chose que la suprématie absolue du pouvoir militaire sur le pouvoir civil ? Le moyen employé, c'est l'occupation des hauts grades de l'armée par un personnel sorti de la Congrégation, qui n'existe pas par elle et pour elle.

L'antisémitisme, c'est la guerre déclarée à toute religion qui n'est pas la religion catholique, apostolique et romaine. C'est la destruction de toute influence qui, dans l'ordre religieux, pourrait combattre l'influence ultramontaine.

Seule la Congrégation avait intérêt à susciter ces agitations ; seule elle avait les ressources nécessaires pour les provoquer et les entretenir.

Ce que sont ces ressources, le procès récent des Assomptionnistes l'a montré. Nous avons vu une seule maison d'une seule association détenir dans ses coffres 1,700 mille francs im-

médiatement disponibles. En 1880, on évaluait les propriétés des congrégations religieuses autorisées et non autorisées à la somme énorme de huit cent millions. Encore ne s'agit-il que des biens possédés directement. On arriverait à un total autrement important si l'on pouvait recenser également les biens dont les congrégations perçoivent les revenus, mais qui sont aux mains de tierces personnes. M. Waldeck Rousseau nous a du reste édifié, l'autre jour, sur les ressources des Congrégations !

Quel a été, depuis vingt ans, l'accroissement de ces richesses ? Peut-être le saurons-nous bientôt. M. Henri Brisson, au moment de la discussion du budget de 1900, déposait, le 24 janvier dernier, un amendement dont voici les dispositions essentielles :

Il sera dressé pour être publié et distribué aux membres des deux Chambres un annexe au projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1901, un état, donnant le tableau des biens possédés et occupés par des congrégations religieuses autorisées ou non autorisées.

Il sera fait de même pour les biens des sociétés civiles et commerciales, organisées, dirigées ou exploitées par une ou plusieurs personnes dépendant à un titre quelconque d'une communauté religieuse... Ainsi que pour les biens des agrégations, indivisions, institutions ou établissements fondés ou fonctionnant en vue du même but.

Nous ne connaissons pas, sans doute, et pour les mêmes raisons, qu'en 1880, la fortune totale des congrégations ; mais par la simple comparaison avec le chiffre de leur fortune, connue il y a vingt-cinq ans, nous pourrions juger de leurs efforts et des résultats obtenus.

Le gouvernement de Défense républicaine nous a sauvés de tout péril immédiat. Ce n'est qu'une partie du travail nécessaire qui a été accomplie. Il reste maintenant à prendre l'offensive. Les moyens existent : des projets de loi ont été déposés au Parlement qui donneront au parti républicain et à la loi les armes nécessaires pour combattre et pour vaincre.

Il faut que dès la rentrée, les députés républicains provoquent la discussion immédiate de ces projets.

Il faut qu'ils se rendent enfin compte que le danger sera le même pour la République et pour les principes républicains tant que la Congrégation existera, tant qu'elle pourra drainer l'épargne et accaparer les fortunes.

## Les incidents de Fontainebleau

Le général Perboyre, mis en disponibilité par retrait d'emploi, vient d'adresser aux officiers de l'Ecole de Fontainebleau la lettre d'adieu dont voici le texte, à titre de document :

« Mes chers camarades,

» Une démarche non autorisée et mal interprétée au cabinet du ministre a fait croire à ce dernier qu'un mauvais esprit régnait à l'Ecole. J'ai deux fois affirmé sans réserves qu'il n'en était rien, que depuis mon arrivée à l'Ecole aucun fait ne s'était produit, permettant de leur dire le contraire : qu'entre nous tous, sans exception, il y avait unité de vues et, en particulier, dans l'ordre d'idées de l'apaisement voulu de la bonne camaraderie à rétablir dans la promotion qui nous était venue si divisée de l'Ecole polytechnique en octobre 1899. Sans s'arrêter à mes affirmations, le ministre a pris les mesures que vous savez et m'a blâmé de ne pas les avoir provoquées. J'ai en conséquence, demandé à être relevé de mon commandement et envoyé en disponibilité, c'est fait. Je quitte le commandement de l'Ecole à dater de ce jour. Je vous devais ces courtes explications. Durant ces quinze dernières années, j'ai eu la bonne fortune de servir dans des postes en vue, sous des chefs dont s'honore l'armée et connus de tous pour leurs exigences dans le service. J'ai gagné leur estime et je garde leur amitié : je suis certain d'emporter les vôtres. Ma carrière a donc été bien remplie et je pars la tête haute, toute mon ambition satisfaite. Je désire ne recevoir aucun témoignage de sympathie, pas même de visites. Je vous fais mes adieux. »

Nos lecteurs connaissent les faits qui ont pro-

voqué la mise en disponibilité du général Perboyre. Cet officier général avait supporté qu'un certain nombre des officiers placés sous ses ordres missent en quarantaine un de leurs camarades, lequel était de religion israélite. Le ministre de la guerre a voulu, en faisant un exemple, montrer que l'armée ne devait connaître ni distinction d'origine, ni distinction de religion.

## EN CHINE

La question d'un Armistice

Plusieurs journaux publient la dépêche suivante datée de Pékin, 29 octobre :

« Les ministres étrangers ont discuté la question de l'opportunité d'un armistice pendant les négociations. »

Les avis sur cette question sont divisés. Les partisans de l'armistice déclarent que des expéditions dans le genre de celle de Pao-Ting-Fou ne peuvent que compliquer la situation et empêcher le retour de la cour à Pékin. Les adversaires de la mesure proposée disent que si les opérations étaient suspendues, il y aurait à craindre un soulèvement. »

## Au Transvaal

Le général Paget est entré récemment en négociations avec le général Botha. Il lui a envoyé un parlementaire que Botha a reçu avec politesse. Botha aurait déclaré qu'il lui était impossible de traiter de la capitulation tant que ses partisans désireraient continuer la lutte.

Les Boers refusent de croire qu'on ne les déportera pas outre-mer s'ils capitulent.

Steijn et Viljoen préconisent la résistance. Steijn a refusé de lire la communication que lui apportait un messager et il a pris une attitude intransigeante.

On dit que les Boers qui se trouvent à Pieterburg possèdent dix-sept canons.

Un détachement de 150 Boers a cerné et capturé un avant-poste anglais composé de vingt hommes dans le voisinage de Geneva.

Un peu plus tard, ces Boers attaquèrent, près de Kolfontein, le train poste venant du Cap. Quatre-vingts Boers s'approchèrent du train et ouvrirent le feu sur lui. Le train dut s'arrêter. Les passagers regurent l'ordre de descendre ; puis les Boers fouillèrent les wagons, s'emparèrent de tout ce qu'ils pouvaient emporter, et mirent le feu au train. Ils détruisirent les sacs contenant la correspondance.

Une demi heure après que le train avait été arrêté, un train blindé arriva de Geneva, et les Boers se retirèrent. Le train put continuer sa route.

## Les Prévoyants de l'Avenir

Le dépouillement des votes entièrement terminé et contrôlé au ministère de l'intérieur, a donné exactement le résultat suivant :

Vote par sections

Sections ayant voté pour la transformation en société de secours mutuels, 614.

Sections ayant voté pour la transformation en société de crédit, 223.

Sections ayant voté pour le *statu quo*, 43.

Sections ayant voté pour le *statu quo*, avec modifications de l'article 19.

Sections ayant voté pour la dissolution, 8.

Abstentions volontaires et votes douteux, 14.

Total, 921. — Majorité absolue, 461.

Ces résultats ne sont pas du goût du comité central, battu à plate couture. Il tente de transformer en victoire sa défaite, et bien que jusqu'à présent il se soit constamment refusé à compter les votes, autrement que par sections, il déclare, en la circonstance, que c'est le nombre d'adhérents de chaque section qui doit entrer en ligne de compte.

De plus, il compte comme ayant voté pour ou contre, telle ou telle proposition, non le chiffre réel de la majorité, mais le chiffre total des adhérents de la section. Cette combinaison a dû sans doute lui paraître la plus avantageuse ; on ne saurait dire néanmoins que le résultat ait répondu à son attente. Voici, en effet, les chiffres obtenus par la méthode ci-dessus indiquée :

Pour la société de secours mutuels, 115834 ; pour la société de crédit, 63819 ; pour le *statu quo*, 6821 ; pour le *statu quo* avec modification de l'article 19, 3836 ; abstentionnistes volontaires, 1355 ; dissolution, 852 ; votes douteux, 401 ; partisans d'un congrès, 55 Total, 192873. Majorité absolue, 96487.

On voit que même en adoptant la manière de compter du comité général, c'est-à-dire la votation par tête et non par section, les partisans de la transformation en société de secours mutuels sont encore en majorité. De quelque côté qu'il se retourne, le comité général est donc battu.

## INFORMATIONS

Les députés au Sénat

Des élections sénatoriales partielles qui ont eu lieu pendant les vacances, ont eu pour résultat de faire passer quatre députés du Palais-Bourbon au Luxembourg, MM. Mézières, Demarçay, Cassou et Viger. Le mouvement d'émigration continue, en effet, régulièrement de l'une à l'autre assemblée ; aussi, actuellement, sur 294 membres que compte le Sénat, car il y a encore six sièges vacants, il s'en trouve 120 qui ont été députés avant d'être sénateurs. Nous ne comptons comme tels que les membres de la Chambre qui ont appartenu à l'une des législatures successives depuis le 20 février 1876 jusqu'à aujourd'hui, car, en dehors de ceux-là, il y a au Sénat vingt membres qui ont été députés à l'assemblée nationale entre 1871 et 1875, de sorte qu'on peut dire que, présentement, la moitié du Sénat s'est recrutée à la Chambre des députés.

Sur les sièges encore vacants au Luxembourg, ceux de MM. A. Cochery (Loiret), Faye (Lot-et-Garonne), de Jugué (Loire-Inférieure), Hérisson (Nièvre), Morellet (Ain), et de Chadois, inamovible, quatre sont déjà brigüés par des députés en exercice.

Les Grèves

Une grève formidable vient d'éclater dans le bassin houiller du Pas-de-Calais. 20,000 ouvriers ont cessé le travail.

Le calme est général : le maire de Lens, M. Basly, député, a refusé de recevoir un escadron de chasseurs envoyé pour maintenir l'ordre.

Télégramme d'Espagne

La Patrie publie le télégramme suivant que nous avons été adressé par MM. Paul Déroulède et Marcel Habert à M. Waldeck-Rousseau.

« Saint-Sébastien, 30 octobre. — Monsieur le ministre, dans le discours maçonnique que les loges vous ont fait prononcer dimanche à Toulouse, nous trouvons cette phrase à notre adresse : « Aux desseins violents nous

avons opposé la force de la loi et, pour en faire fléchir les rigueurs, nous attendrons, dans le calme, les marques de repentir sincère. » Cette manœuvre détournée, mais sûre de nous exclure de votre amnistie, nous plaît et nous honore : vous avez compris que si nous avons toujours au cœur le patriotique regret de n'avoir pas réussi à délivrer la France et à purifier la République, nous n'avons pas, nous n'aurons jamais aucun repentir de l'avoir tenté. Merci. — Paul Déroutède : Marcel Habert. »

**Au conseil municipal de Paris**

Le conseil municipal, après une vive discussion et après avoir repoussé le renvoi à la commission compétente a, par 43 voix contre 30 sur 73 votants, adopté une proposition de M. Colly, conseiller socialiste, tendant à ce que les noms de Blanqui, Flourens, et Dlescluze, qui tentèrent, dit la proposition, de sauver Paris de la honte d'une capitulation préparée par Trochu, soient donnés à des rues de Paris en souvenir de leur conduite énergique.

**Agent d'affaires pincé**

La police vient d'arrêter à Spa, Pellerin, l'agent d'affaires directeur occasionnel d'un journal de courses, à Paris, rue Réaumur, qui avait pris la fuite après avoir dissipé en partie, à la Bourse, des fonds que lui avait confiés un médecin de ses amis.

Quand M. Martin, commissaire aux délégations judiciaires, opéra une perquisition dans le bureau de Pellerin, il ne put que constater sur des semblants de registres de comptabilité les détournements commis par le fugitif, 400,000 fr. environ. Pellerin va être ramené à Paris après l'accomplissement des formalités d'extradition.

**137,000 fr. par la fenêtre**

M<sup>me</sup> Mill, riche rentière d'origine anglaise, qui occupe 13, rue Franklin, à Paris, un très coquet appartement, situé au deuxième étage, donnait depuis quelque temps des signes non équivoques de dérangement d'esprit.

Vendredi matin, ses voisins furent mis en émoi par des cris stridents provenant de l'appartement de la riche Anglaise. Ils s'inquiétèrent et voulurent pénétrer chez elle. Toutes les portes étaient fermées à double tour, et les meubles avaient été poussés derrière.

Bientôt, un attroupement se forma devant la maison. M<sup>me</sup> Mill, de la fenêtre de sa chambre, jetait à pleines mains dans la rue de l'or, des billets de banque, des valeurs. Une somme de 137,000 fr. fut ainsi jetée sur la chaussée. Les gardiens de la paix s'occupèrent de réunir les valeurs ainsi lancées au vent et d'empêcher que quelques parcelles ne disparaissent dans la poche des curieux rassemblés.

Pendant ce temps, le commissaire faisait prévenir le parquet, et M. Flory, juge d'instruction, se rendait aussitôt rue Franklin. Il donna l'ordre de s'emparer de la pauvre folle. Mais c'était dangereux, car debout sur sa fenêtre elle menaçait de se précipiter dans le vide.

On requit les pompiers. Tandis que quelques-uns enfonçaient les portes de l'appartement y pénétraient, d'autres, avec une échelle, arrivaient à la fenêtre et s'emparaient de l'Anglaise qui leur offrit une résistance désespérée, les mordant et les égratignant. Elle a été conduite non sans peine à l'infirmerie du dépôt, et son appartement mis sous scellés.

**Une dame qui va bien**

La première chambre du tribunal civil a donné un conseil judiciaire en la personne de son père, à M<sup>lle</sup> Anna Gould, épouse de M. Boni Castellane. En quatre ans, M<sup>me</sup> de Castellane aurait dépensé 23 millions, alors que les revenus de sa dot ne sont que de 3 millions. Juste de quoi mourir de faim !

**Le Dompteur et son lion**

Le dompteur Georges Marck a bien failli, mardi soir, à l'Hippodrome de Paris, être dévoré par son lion *Champion*, qui fait le travail à chaque représentation, en compagnie de deux lionnes.

Un peu avant onze heures, après l'entracte, le « numéro » commençait par le travail des deux domptesses qui assistent Marck, puis le dompteur lui-même pénétrait dans la cage centrale où se trouvaient son grand lion et ses deux lionnes. Le dompteur était à peine entré dans la cage que le

fauve se précipitait sur lui et le mordait cruellement au bras, en même temps que de sa griffe puissante il lui labourait le visage. Le sang jaillit à flots.

Malgré les cris de terreur de l'assistance, Marck ne perdit pas son sang-froid et parvint à tenir le fauve en respect, en le frappant avec le fouet qu'il tenait à la main ; en même temps, les aides ouvraient la porte de la cage, et le dompteur réussissait à sortir, mais il chancela et tomba dans les bras des employés qui étaient accourus à son secours. Il fut emmené à l'infirmerie, tandis qu'on suspendait la représentation au milieu d'une agitation indescriptible : trois dames s'étaient évanouies.

Georges Marck a reçu les soins de deux médecins qui ont pu lui faire trois points de suture au côté gauche du visage, mais les blessures sont plus effrayantes que dangereuses et, dans quelques jours, le dompteur pourra reprendre ses exercices.

Détail curieux : lorsque Marck est sorti de la cage, la panique était telle que le personnel en a laissé la porte ouverte pendant au moins une minute. Heureusement que le fauve n'a pas eu l'idée d'en profiter pour prendre la clé de la piste.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Avis au Public**

Un certain nombre de municipalités ayant demandé la fermeture des guichets postaux à midi, les dimanches et jours fériés, l'administration des postes et télégraphes a récemment recueilli à ce sujet l'avis de MM. les préfets, des conseils municipaux et des chambres de Commerce qui se sont, en très grande majorité, prononcés en faveur de cette modification.

En conséquence, elle a décidé l'application de cette mesure à dater du 1<sup>er</sup> novembre 1900 dans les bureaux composés et dans les bureaux à service complet. (Cahors, Figeac et Gourdon dans le département du Lot).

Mais il est bien entendu qu'un guichet reste toujours ouvert pour le service télégraphique et celui de la Poste restante.

Un avis y relatif sera affiché dans la salle d'attente des bureaux intéressés.

Cahors, le 30 octobre 1900.

Le Directeur des Postes et Télégraphes du Lot.

PUJOL

**Compagnie d'Orléans**

**3, 4, 5, 6 ou 7 jours à Paris au gré du voyageur**

A l'occasion de la clôture de l'Exposition Universelle de 1900, un train spécial à prix réduits pour Paris partira de Toulouse le samedi 10 novembre à 6 h. 19 du soir.

Il desservira les stations comprises entre : Toulouse, Albi, Montauban, Lexos, Nanssac, Cahors, St-Géry et Cazoulès.

Au retour, le départ de Paris aura lieu au gré du voyageur par le train régulier quittant Paris-Austerlitz à 11 h. 15 soir le lundi 12 novembre, le mardi 13, le mercredi 14, le jeudi 15, le vendredi 16 ou le samedi 17 novembre.

PRIX DES PLACES ALLER ET RETOUR (Timbre quittance de 0,10 non compris)

De Toulouse, Albi, Montpezat, Montauban, Lexos, Laguëpie et des stations intermédiaires comprises entre ces divers points, à Paris : 2<sup>e</sup> cl. 30 fr. 3<sup>e</sup> cl. 20 fr. — de Najac, Nanssac, et des stations intermédiaires, De Cabessut, la Madeleine et stations intermédiaires, de Lalbenque, Cahors, Gourdon, Cazoulès et des stations intermédiaires, à Paris : 2<sup>e</sup> cl. 27 fr. 3<sup>e</sup> cl. 18 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera déli ré et au plus tard le 9 novembre à 6 h. du soir.

**CAHORS**

**La Fête de la Toussaint**

Cette année, la fête de la Toussaint n'a pas été célébrée avec tout le cérémonial usité les années précédentes.

Les cérémonies patriotiques qui avaient lieu devant le monument Gambetta et celui des Mobiles, ont été supprimées.

Toutefois, de nombreuses couronnes ont été déposées au pied de ces monuments par

la municipalité, les écoles, les diverses sociétés de la ville, par les journaux : le *Réformateur du Lot*, l'*Alliance républicaine* et le *Journal du Lot*.

**Service de la voirie**

Nous serions très reconnaissant à M. Ouin, de vouloir bien entendre les légitimes plaintes des habitants des rues Pélegrin et Clément-Marot.

Par ces temps de pluies, ces rues sont transformées en de véritables mares, ce qui est fort désagréable pour ceux qui sont obligés de passer par là.

Nous comptons sur l'obligeance de M. Ouin, qui, certainement, donnera des ordres pour qu'il soit remédié au mauvais état de la rue Pélegrin et de la rue Clément-Marot.

C'est de toute urgence.

**Légion d'honneur**

Notre compatriote, le lieutenant Jouinot-Gambetta qui fit partie de la mission Blanchet, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Nos félicitations.

**Mairie de Cahors**

**SERVICE DU GÉNIE**

Le mercredi 21 novembre 1900 à 2 heures de l'après-midi, il sera procédé à l'adjudication sur soumissions cachetées des travaux de vidanges à exécuter par le Service du Génie dans la place de Cahors pendant les années 1901 à 1906 inclus.

Pour tous renseignements s'adresser au bureau du Chef du Génie, à Montauban, rue des Soubirous-Bas ou chez le casernier du génie à Cahors.

**Arrivée à Cahors des jeunes soldats**

Cette année le 7<sup>e</sup> de ligne recevra 729 jeunes soldats aux dates ci-après :

Pour 1 an : le mercredi 14 novembre, 19 jeunes soldats appartenant au recrutement de Bordeaux et 275 au recrutement de Cahors.

Pour 3 ans : le jeudi 15 novembre, 329 jeunes soldats appartenant au recrutement d'Agen et 106 au recrutement de Bordeaux.

Tous ces jeunes gens, munis de leur feuille de route, rejoindront individuellement la caserne du 7<sup>e</sup> régiment auquel ils sont affectés.

**Acte de probité**

M. Valet, mécanicien à l'imprimerie du *Journal du Lot*, ayant trouvé sur la voie publique une somme d'argent assez importante, la tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

Nos félicitations.

**Bourse aux vins**

Le marché-foire aux vins se tiendra à Cahors au siège de la Bourse aux vins (jardin du café Tivoli), le samedi 17 novembre.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

**PROGRAMME DES 1<sup>er</sup> ET 4<sup>ème</sup> NOVEMBRE 1900**

Allegro Militaire, Auvray.  
Air favori de Marie Leczinska, Vasseur.  
Landier, (Valse alsacienne) Wekerlin.  
Orphée aux Enfers, (Fantaisie) Offenbach.  
Polka des Officiers, Fahrbach.

De 4 heures à 5 heures (*Allées Fénélon*).

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 30 octobre au 3 novembre 1900

**Naissances**

Maury Lucie, rue Nationale, 53.  
Belot Antoine, avenue de Toulouse, 17.  
Juliette, à la Maternité.

**Mariage**

Garrigou Paul, cultivateur et Bergougnoux Elisabeth, sans profession.  
Poussou Pierre, cultivateur et Miniot Rose, tailleur.

**Décès**

Paganel Pierre, boulanger, 61 ans, rue St-James, 11.  
Miquel Marguerite, Vve Bro, 73 ans, sans profession, rue de l'Hôtel de Ville, 3.

**Arrondissement de Cahors**

**CASTELNAU — Incendie.** — A minuit, les habitants de Castelnau ont été réveillés par l'appel lugubre du tocsin et du tambour de ville.

La boulangerie Guignes était en feu. Malgré les prompts secours organisés en toute hâte tout était brûlé en moins d'une heure.

M. Jean Miramont, maréchal-ferrant, a eu tout juste le temps de sauver la belle-fille gravement malade et couchée au premier étage. M. Gisbert, propriétaire, M. Rolland, entrepreneur, et M. Gilles, forgeron, ont été obligés de descendre Mme Guignes mère par une fenêtre.

M. Edmond Longueville a aidé Mme Guignes à descendre du premier étage.

Après trois heures de secours, on a pu préserver les maisons voisines. Beaucoup de personnes se sont dévouées.

Le feu a été communiqué par la cheminée du four.

Les pertes évaluées à vingt-cinq mille fr. sont couvertes par une assurance.

**FRAYSSINET-LE-GELAT. — Foire de Novembre.**

Le maire de Frayssinet-le-Gélat a l'honneur d'informer le public que le premier jeudi de novembre coïncidant avec le jour de la Toussaint, la foire et le marché aux noix, qui devaient se tenir ce jour-là, sont renvoyés au jeudi 8 novembre.

**DURAVEL. — Voici le résultat des courses de vélocipèdes données à Duravel, le 28 Octobre 1900 :**

COURSE INTERNATIONALE : 3 Prix.  
Soubirous, Némorin, 1<sup>er</sup> prix ; Bozoul, 2<sup>e</sup> prix ; Soubirous, André et Manié 3<sup>e</sup> prix.

COURSE DÉPARTEMENTALE : 3 Prix.  
Bozoul, 1<sup>er</sup> prix ; Manié, 2<sup>e</sup> prix ; Brunet, 3<sup>e</sup> prix.

COURSE CANTONALE : 3 Prix.  
Brunet, 1<sup>er</sup> prix ; Molinier, 2<sup>e</sup> prix ; Miquel, 3<sup>e</sup> prix.

**LIMOGNE. — Accident.**

Lundi dernier vers cinq heures du soir on a trouvé surnageant à la surface d'un large puits assez profond, et bien improprement appelé font sèche, le corps d'un nommé Bach, originaire de St-Jean-de-Laur, mais habitant Limogne depuis sept ans. La mort remontait à une heure à peine.

Les uns croient à un suicide, d'autres affirment que cette hypothèse est inadmissible, une enquête sommaire n'a pu vérifier ni l'une ni l'autre. Elle a cependant démontré que tout soupçon de crime devait être écarté, ce que l'examen médical du cadavre a d'ailleurs corroboré.

**CATUS. — Comice Agricole.**

Le comice agricole de Catus a procédé, dimanche dernier, à la distribution des récompenses accordées aux propriétaires et éleveurs du canton à la suite du dernier concours.

Voici la liste des lauréats :

1<sup>o</sup> Concours de propriétés : Prime d'honneur, 100 fr., M. de Valan propriétaire à Labastidette, M. Rassignier, régisseur.

2<sup>o</sup> Vignes greffées : 1<sup>er</sup> prix, 30 francs, M. Maury, à Lherm ; 2<sup>me</sup>, 20 fr., M. Guillou, à Saint-Médard ; 4<sup>me</sup>, 10 fr., M. Lauzu, à Catus ; 5<sup>me</sup> et 6<sup>me</sup> prix supplémentaires, MM. Talayssat à Nuzéjous, et Combarieu, à Calamane.

3<sup>o</sup> Truffières : 1<sup>er</sup> prix 20 fr., M. Gélis, à Pétirot ; 2<sup>me</sup>, 12 fr., M. Bonnet, à Vitarne ; 3<sup>me</sup> 10 fr., M. Frayssi, à Crayssac ; 4<sup>me</sup>, 8 fr., M. Bonnafous, à Montgesty.

4<sup>o</sup> Tenue et aménagement des étables : Prix réservés.

5<sup>o</sup> Fosses à fumier : 1<sup>er</sup> prix, 20 fr., M. Soulié, à Catus ; 2<sup>me</sup> 10 fr., M. Gélis à Pétirot.

Animaux reproducteurs. — Espèces ovine. — 1<sup>o</sup> Béliers : 1<sup>er</sup> prix, 12 fr., M. Marty, aux Arques ; 2<sup>me</sup> prix, 8 fr., M. Hugon à Boissières.

2<sup>o</sup> Brebis : 1<sup>er</sup> prix, 25 fr., M. Soulié, à Terrié ; 2<sup>me</sup>, 15 fr., M. Guillou, à Saint-Médard ; 3<sup>me</sup>, 10 fr., M. Perryl, à Salvezou.

3<sup>o</sup> Agneaux écourtés et châtrés : 1<sup>er</sup> prix, réservé ; 2<sup>me</sup> 8 fr., M. Lasfargues, à Crayssac.

Espèce porcine. — 1<sup>o</sup> Truies : 1<sup>er</sup> prix, 25 fr., M. Baldy, à Flory ; 2<sup>me</sup> 15 fr., M. Gélis, à Pétirot ; 3<sup>me</sup>, 10 fr., M. Momméjà, à Montgesty.

2<sup>o</sup> Verrats : 1<sup>er</sup> prix, 12 fr., M. Rassignier, à Labastidette ; 2<sup>me</sup>, 8 fr., M. Gélis à Pétirot.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC. — Encore un incendie.** — Dans la nuit de mardi à mercredi 30 octobre, vers une heure et demie du matin, un violent incendie, dont les causes paraissent encore inconnues, a entièrement détruit deux gran-

ges, appartenant à M<sup>me</sup> Guisbart, à Clavies, commune de Lissac. Grâce aux prompts secours et au courageux dévouement de quelques habitants du village, une maison contiguë à laquelle le feu s'était déjà communiqué, a pu être sauvée ainsi qu'une meule de paille placée à environ quatre mètres du foyer de l'incendie.

Les pertes sont relativement considérables. Les immeubles n'étaient pas assurés.

Nous lisons dans la *Dépêche*, à la chronique de Montauban, cette protestation que nous nous faisons un devoir de publier :

**Une injustice.** — La disgrâce inexplicable qui frappe M. l'inspecteur primaire Neuvalle, a ému le corps enseignant et toute l'opinion publique.

On se demande quel manquement grave à son devoir professionnel a pu commettre ce fonctionnaire.

Or, nous savons de bonne source que l'autorité académique déclare qu'elle n'est pour rien dans la mesure sévère qui atteint M. Neuvalle.

A l'académie, on reconnaît, paraît-il, que M. Neuvalle est un inspecteur consciencieux, travailleur et clairvoyant.

Le déplacement inattendu de cet inspecteur ne peut donc être le résultat que d'une vengeance politique. Il suffit de savoir que M. Neuvalle est un ferme républicain, un défenseur acharné de l'enseignement national pour deviner que le coup lui est porté par la gent cléricale.

On n'a pas pardonné à M. Neuvalle d'avoir demandé au conseil départemental l'exécution de la circulaire ministérielle du 20 janvier 1900 qui prescrit aux préfets d'écarter comme délégués cantonaux de l'enseignement primaire les personnes qui font élever leurs enfants dans les écoles congréganistes.

Cette attitude républicaine de M. Neuvalle provoqua certains incidents sur lesquels nous reviendrons, s'il y a lieu.

Pour l'instant, il reste acquis qu'un fonctionnaire connu pour ses convictions sincèrement républicaines est sacrifié pour avoir fait son devoir d'inspecteur de l'enseignement laïque. Nous verrons bien si les républicains laisseront s'accomplir, sans protester, une pareille injustice.

B.

**Probité.** — La demoiselle Marie Verdier, âgée de 20 ans, de Figeac, a trouvé mercredi, sur la voie publique, une certaine somme d'argent. Elles s'est empressée d'en faire immédiatement la déclaration au bureau de police.

**Conseil d'arrondissement.** — Le Conseil d'arrondissement de Figeac, ayant dans sa dernière session voté à l'unanimité une Adresse à M. le Président de la République et à M. le ministre de l'intérieur, président du conseil, M. Pradelle, président de cette assemblée, a reçu de ce dernier le télégramme suivant : « Vous m'avez fait parvenir une Adresse de félicitations et de dévouement à M. le Président de la République et au gouvernement, votée par le Conseil d'arrondissement de Figeac; je vous prie de transmettre aux

membres de cette assemblée l'expression des meilleurs remerciements du chef de l'Etat et du gouvernement de la République, qui ont été touchés de ce témoignage de sympathie ».

**Exposition Universelle.** — Le jury des récompenses de l'Exposition universelle vient d'accorder une médaille d'argent à notre compatriote, M. le commandant de Fleurans, chef d'escadron au 29<sup>e</sup> régiment de dragons, pour le « Mors-Palette ». Exposition des armées de terre et de mer.

**BAGNAC. — Agression.** — Mardi 30 octobre, vers deux heures de l'après-midi, la dame Rosalie Labro, épouse Raffy, âgée de 55 ans, aubergiste à Bagnac, a été victime d'une agression de la part de Jeanne, dite Rosalie Guiches, épouse Bex, ménagère au même lieu. La dame Raffy venait de sa propriété du Caffol, quand cette dernière, en furie, la frappa, sans rime ni raison, à la tête, à coups d'arrosoir, la terrassa et lui fit, en outre, des blessures graves, sur diverses parties du corps.

La gendarmerie qui, par hasard, se trouva à Bagnac, ce jour-là, procéda, dans la soirée, à une enquête.

La dame Raffy a eu à se plaindre, dans d'autres circonstances, de la brutalité de cette mégère.

**Arrondissement de Gourdon**

**SAINT-GERMAIN. — Foire.** — La foire du 25 octobre a été d'une certaine importance malgré les pressants travaux de la saison.

Cours pratiqués.  
Boeufs de boucherie se vendant mieux et à des prix variant de 30 à 33 fr. les 50 kil.; d'attelage, de 400 à 700 fr. la paire; bouvillons de 300 à 350 fr. la paire; veaux, de 0,70 à 0,75 le kilo.

L'épidémie de fièvre aphteuse qui sévit actuellement dans la région, a une répercussion fâcheuse sur le cours du bétail.

Brebis avec agneaux ou prêtes à mettre bas, de 25 à 30 fr. pièce; antenais et antenaises, de 20 à 22 fr. pièce. Peu d'affaires sur le reste.

Porcs de charcuterie, de 48 à 50 fr. les 50 kilos; nourris, de 18 à 20 fr. pièce.

Gibier en petite quantité et se vendant bien. Lièvres, de 4 à 5 fr. l'un; perdreaux, de 1,75 à 2 fr. pièce.

Volaille, de 0,50 à 0,55 la livre.  
Œufs, 0,80 la douzaine.

**Le Journal « la France »**

Le journal *La France* vient d'être réorganisé sur d'importantes bases. Il s'est assuré la collaboration quotidienne d'éminentes personnalités du Parlement choisies dans les divers groupes du parti républicain. Les leaders de *La France* sont : M. Mesureur, ancien ministre du Commerce, député de la Seine; Gaston Doumergue, député du Gard; Merlou, député de l'Yonne; Brunet, député de la Réunion; Rouanet, député de la Seine; F. Dabief, député de la Saône-et-Loire.

La partie littéraire de *La France* sera signée des noms les plus célèbres et les plus estimés : ANATOLE FRANCE, ANDRÉ THEURIET, MARCEL PRÉVOST, ADRIEN SCHOLL, CAMILLE FLAMMARION, HUGUES LE ROUX, RICHARD O'MONROY, RENÉ WISNER. Les maîtres de l'humour : GEORGES COURTELINE, ALPHONSE ALLAIS et POLARCON délasseront à tour de rôle l'esprit des lecteurs de *La France*.

Administrativement la Direction a résolu un problème difficile : elle envoie *La France* à titre d'abonnement d'essai, pendant un mois, pour rien. Toute personne qui fait parvenir au journal *La France*, 18, rue du Croissant à Paris, 2 fr. 25 en timbre-poste ou mandats-poste non-seulement recevra le journal *La France* jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier, mais recevra aussi gratis, par lettre recommandée à 0 fr. 40 un billet de la Loterie des Enfants tuberculeux. Les billets de cette loterie de 7 millions sont vendus 1 franc dans tous les bureaux de tabac de France. Le principal tirage a lieu le 15 février et l'on y gagne 1,055 lots : 1 de 250,000, 1 de 50,000, 1 de 10,000, 12 de 5,000, 20 de 1,000, 20 de 500, 1,000 de 100 fr.

En somme, il suffit de recevoir presque gratis *La France* pour courir la chance de gagner de très grosses sommes d'argent !

**BULLETTIN FINANCIER**

Le marché fait preuve de fermeté dans son ensemble, les facilités avec lesquelles se sont effectués les reports sur les bonnes valeurs ont favorisé un mouvement de reprise sur les cours et des demandes assez suivies se sont portées sur les susdites valeurs.

Le 3 0/0 qui fermait samedi à 100,45 s'est avancé à 100,60 dernier cours; le 3 1/2 0/0 clôture à 101,75 coupon détaché, l'amortissable fait 99,40. — Nos sociétés de Crédit ont été activement traitées, le Comptoir national d'Escompte s'inscrit à 595, le Crédit Foncier à 655, le Crédit lyonnais à 1036, la Société générale à 610.

Les Chemins français sont en reprise, le Lyon à 1820, le Nord à 2315, l'Orléans à 1725.

Le Suez en hausse de 15 fr. clôture à 35,30. Sauf l'Extérieure qui a encore baissé à 66,95, les autres rentes étrangères sont en hausse, l'Italien à 95,75, le Portugais à 23,42, le Russe 3 0/0 1891 à 85, le Turc D à 22,65 et la Banque ottomane à 534.

**VIENT DE PARAITRE :**

**LE GRAND-ANNUAIRE DU LOT**

EDITÉ PAR LA LIBRAIRIE DELSAUD  
RUE DE LA MAIRIE, CAHORS

Contenant les Prévisions du temps, par Mathieu Laensberg et celles par Xaintrailles, d'Issoire (Puy-de-Dôme), illustré de plus de 500 gravures.

Précédé d'un grand roman historique inédit sur **Le siège de Cahors par Henri IV.**

Prix : 60 centimes; franco par la poste : 90 centimes.

**Le plus impartial Le mieux informé LE GUIDE DU CAPITALISTE**

5 FR. PAR AN. 1, PLACE BOULEDIU, PARIS. — On s'abonne dans les Bureaux de Poste.

**A VENDRE**

**BEAU MATÉRIEL DE CAFÉ AVEC CESSION DE BAIL BELLE SITUATION**

AU CENTRE DE LA VILLE DE CAHORS

S'adresser à M. SÉGUY, syndic à Cahors.

**Tribunal de commerce de Cahors**

La liquidation de la faillite Alban MONGE marchand forain à Prayssac étant terminée, les créanciers composant l'union dont les créances ont été vérifiées et affirmées, sont convoqués, pour le vendredi 9 novembre 1900, à 3 heures 1/2 du soir, pour recevoir le compte que le syndic doit leur rendre, et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Le Greffier,

A. POULVEREL.

**Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE**

Rue Jacob, 56, à Paris

LA

**MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND  
16 PAGES IN-4°  
PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément, a augmenté, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1<sup>o</sup> Quatre pages de plus. 2<sup>o</sup> Une gravure colorisée sur la première page de chaque numéro. 3<sup>o</sup> Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants; elle offre en plus à ses abonnés 24 Patrons découpés sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure colorisée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

**SOUS DEUX DRAPEAUX**

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XIII

CIGARETTE EN BACCHANTE

Il n'était pas là; il était appuyé contre la petite barre d'appui d'une étroite fenêtre dans une salle inférieure, hors de laquelle des spahis et des chasseurs de son propre escadron avec lesquels il venait de boire les meilleurs vins et la meilleure eau-de-vie que l'endroit pouvait fournir, s'étaient glissés un à un sous l'irrésistible attraction de la vivandière.

Cette attraction, cependant, ne les avaient pas entraînés avant que toutes les bouteilles fussent vidées, bouteilles plus nombreuses et d'un plus haut prix qu'il n'était prudent pour un brigadier qui n'avait que sa solde, assez mesquine d'ailleurs, pour s'entretenir, et qui avait appris que trouver un morceau de pain blanc et une tasse de café pouvaient être un luxe au-dessus de sa portée.

Mais en aucun temps la prudence n'avait été une de ses qualités et l'insouciance vie de l'Algérie n'était pas faite pour la lui enseigner, avec ces relations franches et fraternelles qui lient si intimement les soldats de chaque ba-

taillon ou de chaque escadron dans une camaraderie où chaque membre prend aussi librement qu'il donne; avec sa philosophie inconsciente d'hommes qui s'amuse corps et âme quand ils en trouvent l'occasion, parce qu'ils savent qu'ils peuvent être tués avant qu'un autre jour paraisse; avec ses changements si prompts et si rapides qui rendent pendant une heure tirailleurs et cavaliers riches comme des rois en butin, en vin, en captives aux yeux noirs, par la razzia d'une tribu, quitte à être le lendemain affamés, meurtris, traînant leurs chevaux exténués à travers des sables sans fin et sous une chaleur torride, heureux de vendre une cartouche, s'ils avaient osé enfreindre le règlement, ou d'envoyer un coup de fusil dans un poulailler, s'ils en approchaient, pour se procurer une bouchée de nourriture; de changer tout ce que contenait leur sac pour une soupe à l'eau sale et prêts à payer d'un coup de sabre une poignée de mauvaise herbe pour entretenir la vie de leurs bêtes pendant l'influence maladroite d'un sirocco.

Tout cela n'avait pas enseigné la circonspection à une nature qui ne la possédait pas normalement; et la principale chose que son régiment avait aimée dans celui qu'elle avait surnommé Bel-à-Voir dès le premier jour où il avait noué sa ceinture rouge autour de ses reins et que les officiers avaient examiné le nouveau volontaire en murmurant entre leurs dents avec admiration : « Ce gaillard-là ira loin ! » c'était qu'il donnait tout ce qu'il avait, avec une complète bonne grâce, à tous ceux qui le demandaient ou qui en avaient besoin.

Le tout était du reste assez mince.

A moins qu'il ne vive par son industrie ou de ses propres moyens, ou en volant et en intimidant les gens du pays, un soldat français fait assez maigre chère et soutient une lutte assez rude contre la faim et contre la pauvreté.

Le seul murmure que ses camarades eussent fait entendre contre lui, lorsqu'il était le dernier venu dans le rang, c'est qu'il ne voulait pas suivre l'usage et arracher par la force ou la menace tout ce qui appartenait aux populations indigènes.

Le seul reproche que lui faisaient ses camarades impatientés et pleins de soupçons contre lui, c'est qu'il refusait d'employer ces rudes arguments de coups et de menaces avec lesquels ils étaient accoutumés à persuader à toutes leurs victimes qu'elles n'avaient pas autre chose à faire que de leur céder tous leurs trésors, tels que provisions, boissons, richesses, depuis le foie de mouton et le couscoussou jusqu'aux tapis du Maroc, aux autres d'eau-de-vie, et à l'or caché dans le sable, que les Arabes pouvaient avoir eu le malheur d'avoir en leur possession.

Que la poule la plus grasse du plus pauvre Bédouin lui fût aussi sacrée que le souper de son propre chef d'escadron, quelque affamé qu'il fût après la plus longue journée de marche, était une excentricité et une insulte aux usages du corps, dont son audace et sa popularité avaient grand-peine à lui obtenir le pardon.

Mais ce défaut était contrebalancé chez lui par la prodigalité avec laquelle son décompte

était prêt, donné, et dépensé le jour même où il le recevait.

Si un homme de son escadron avait besoin de quelque chose, il savait que Bel-à-Voir offrirait son dernier sou pour lui venir en aide, ou, si tout son argent avait disparu, qu'il vendrait la dernière bagatelle qu'il possédait pour se procurer de quoi assister son camarade.

C'était une vertu qui allait loin de se porter garant pour les autres, aux yeux de ses camarades de la chambrée et du bivouac à la main toujours ouverte, et qui les engageait à lui pardonner bien des moments, où l'amour du silence et l'habitude de la solitude assez ordinaires chez lui, auraient autrement irrité une camaraderie pour laquelle : *Tu fais suisse* est la plus mortelle accusation et la sentence d'excommunication contre quiconque ose la provoquer.

Il était alors sous l'empire d'une de ces humeurs.

Il avait bu avec les hommes qui venaient de le quitter et il avait ri tout aussi gaiement sinon plus bruyamment qu'aucun d'eux, de la grosse gaieté, de la licence endiablée, des histoires d'amour et des odes bacchiques dans leur sabir licenciés qui avaient accompagné l'arrivée de la nuit, en même temps que ses rasades déliaient les langues et arrosaient les gosiers des terribles spahis-arabes et des cavaliers français.

(A suivre)

